L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 DECEMBRE 1861. — G. F. WEISSE, E. DUFOUR, F. LIMET, G. HARBY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 5 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On s'adresse aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par M. Barnett jr.—La grocerie située au coin des rues Bourgogne et Ste Anne.
A. Par M. Sâmory, 45 et 47 Vieille Levée—Marchandises sèches, vêtements, chapeaux, chaussures, &c.
Par F. Fernandez—Le contenu d'un magasin de mercerie, de fantaisie et de marchandises sèches, rue Bourbon, entre St Pierre et Toulouse.

La force militaire des Etats Confédérés.

La neige tombe en Virginie; la campagne est finie de fait dans la partie occidentale de cet Etat, et l'on peut dire qu'elle est virtuellement finie sur les bords du Potomac, car nous ne croyons plus à une attaque de la part de Mc Clellan. Le plan de campagne des fédéraux est échoué, et la première partie de ce plan n'a pas réussi jusqu'à présent. Ils ont pu passer l'hiver en évitant une nouvelle grande bataille, et ils ont paralysé les deux grandes armées confédérées, en s'assurant la possession, pendant tout l'hiver, du Maryland, des rives du Potomac, de la majeure partie du Kentucky et des places importantes du Missouri. Mais, tandis que l'hiver force nos troupes à rester inactives et leur interdit de quitter la défensive pour prendre l'offensive, les fédéraux étudient l'idée de procéder à l'exécution de la seconde partie de leur plan, l'invasion des Etats du Sud par la mer.

[illegible] de Washington, de Louisville et de St-Louis, les lincolnistes vont chercher à inonder quelques-uns des Etats du Sud avec toutes les troupes dont ils pourront disposer. On assure que M. Lincoln va demander à son congrès l'autorisation de lever 200,000 hommes de plus, et que le cabinet est décidé à porter l'armée fédérale à un million d'hommes, si six cent mille ne suffisent pas pour effrayer le Sud et l'amener à composition. L'armée d'occupation de la Caroline du Sud doit être portée de 25,000 à 50,000 hommes: lorsque ce chiffre sera complété, on jettera un pareil nombre de soldats en Géorgie, puis autant sur les côtes du golfe du Mexique. Ces corps d'armée devront établir des fortifications et se retrancher sur le bord des côtes sans s'aventurer à livrer des combats douteux.

Le but de cette tactique est d'obliger le Sud à réunir devant chaque corps de débarquement un corps d'observation à peu près égal en force, et à épuiser toutes ses ressources en hommes pour opposer armée à armée sur tous les points menacés de son territoire. Il y aura nécessairement quelques points faibles dans le cordon de défense, et, à l'aide de leurs flottes, les fédéraux seront à même d'y concentrer assez de forces pour s'avancer sans danger et faire une conquête lente de certaines parties de territoire. Le seul moyen de combattre une pareille tactique eût été de prendre, il y a quatre mois, l'offensive, de livrer combat sur combat à l'ennemi, de ne lui donner ni repos ni trêve et de le forcer à la paix en portant nos lignes d'attaque jusque sur ses propres frontières, avant qu'il eût eu le temps de doubler le nombre de ses soldats, et de décupler ses forces maritimes. Maintenant il est trop tard, et il nous faut envisager de sangfroid la perspective d'être entourés par mer et par terre, et tirer parti de tous nos moyens de défense pour repousser les envahisseurs là où il leur plaira de se présenter.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'espoir qu'ont les fédéraux d'épouvanter le Sud par ce déploiement effrayant de soldats, de navires et de canons, est purement chimérique, et qu'ils apprendront chèrement à leurs dépens qu'ils font [illegible] une fatale erreur s'ils croient pouvoir terminer la guerre sans livrer bataille, et par la seule démonstration du nombre. Quelque maladroite qu'ait été la conduite de la guerre de la part du gouvernement de Richmond, la situation du Sud est encore telle que nous considérons la conquête des Etats Confédérés comme matériellement impossible, même par un million d'hommes à moins d'une guerre de dix ans.

Ce n'est pas seulement par le nombre que les barbares ont pu triompher de l'empire romain, c'est aussi par la supériorité du courage sur une race dégénérée. Or, dans la guerre entre les deux sections de l'Amérique du Nord les conditions se balancent; les gens du Nord sont plus nombreux, mais ils sont lâches et se battent sans confiance; les défenseurs du Sud sont, au contraire, naturellement braves, et leur courage est doublé par le patriotisme et l'instinct de la légitime défense. Mais en réfléchissant à cette question du nombre, nous trouvons encore un motif d'être rassurés, et nous arrivons à la conviction que les Etats Confédérés peuvent opposer aux Etats-Unis homme pour homme dans la guerre d'invasion que ceux-ci ont follement entreprise.

L'armée régulière de la Confédération se compose environ trois cent mille hommes, auxquels il faut ajouter les cinquante mille Missouriens actuellement engagés dans la guerre, et pareil nombre de Kentuckiens réunis aux confédérés. En dehors de ces quatre cent mille hommes, occupés pour la plupart à tenir en échec les armées de Lincoln en Virginie, au Kentucky et au Missouri, les Etats Confédérés ont une milice considérable, et c'est à cette milice qu'incombe la mission de repousser l'invasion du territoire par la voie de la mer. Il est difficile de supposer que les forces de débarquement puissent dépasser le chiffre de 200,000 hommes d'ici à un an. Examinons donc ce que le Sud possède d'hommes en état de porter les armes, pour opposer aux envahisseurs.

D'après le recensement, opéré dans les Etats-Unis en 1860, la milice des onze Etats Confédérés (non compris le Kentucky et le Missouri) s'élevait à 696,000 hommes. En retranchant de ce chiffre les 300,000 volontaires fournis à l'armée, il reste 396,000 miliciens de 18 à 45 ans. Mais en cas d'invasion on trouverait un grand nombre de jeunes gens au-dessous de 18 ans et d'hommes au-dessus de 45 ans prêts à prendre les armes pour la défense du pays; on évalue le nombre à 200,000, ce qui porterait les forces disponibles à près de 600,000 hommes. Ainsi le Sud pour se défendre peut mettre sur pied un million d'hommes. Ce fait a été, d'ailleurs, reconnu par plusieurs journaux du Nord, notamment par le *Herald*. M. Lincoln peut donc demander à son Congrès un million d'hommes et cinq cents millions de dollars de plus, et il n'en sera pas plus près du but qu'il s'est proposé—la conquête de treize Etats qui ont résolu de résister à son joug jusqu'à la dernière extrémité.

Mais il ne suffit pas de lire complaisamment des statistiques qui constatent le nombre d'hommes sur lequel chaque Etat peut compter. Il faut organiser ces hommes pour la défense, les armer tant bien que mal, et pourvoir aux moyens de transport nécessaires pour les porter rapidement là où besoin sera. Il y a donc nécessité de réviser le vieux système de la loi sur les milices et, comme l'unité d'action est indispensable au salut commun des Etats, il faut prévoir le cas où il sera nécessaire de mobiliser une partie des milices et de les placer sous la direction du gouvernement confédéré.

Le Congrès devrait inviter les législatures d'Etat à adopter sur cette matière des dispositions uniformes.

Grâce, en effet, au système de défensive si fatalement adopté après la bataille de Manassas, nous allons avoir à soutenir une guerre qui pourra durer pendant toute l'administration de Lincoln, à moins que le Sud ne fasse à l'ouverture de la prochaine campagne de printemps, un effort suprême et décisif, en attaquant l'ennemi sur l'Ohio et le Potomac avec cinq à six cent mille soldats. Il faudra pour cela emprunter 200,000 hommes aux milices, et, en prévision de cette nécessité, il faut les discipliner, les exercer au maniement des armes, et il faut qu'à l'avenir ils soient mobilisables.

Vote du Sénat sur la question d'ajournement.—On sait que la Chambre avait voté une résolution pour l'ajournement de la législature à la Nouvelle-Orléans, et que cette résolution avait été repoussée par le Sénat. Dans la séance du 3, M. Flournoy propose de reprendre le vote en considération, et sa motion passe par un vote de 15 oui contre 12 non. Mais sur le passage final de la résolution, le vote se partagea ainsi:

[illegible] MM. Lobdell, Laidlaw, [illegible], Salomon, Saddey, [illegible] Wilson, Wall et [illegible]

[illegible] Barrow, Baffington, [illegible] Goott, Lott, McKee, [illegible] Oswald et Tête.

[illegible] partage le président pro tem du Sénat, B. W. Pearce, a voté pour [illegible], et la résolution s'est trouvée définitivement repoussée. Ce rejet a nécessité un vote de la législature jusqu'au 17, afin [illegible] de venir à la Nouvelle-Orléans, les renseignements dont [illegible] ensemble.

[illegible] de la société de MM. [illegible] & [illegible].

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(DEPECHES DE L'APRES-MIDI.)

Engagement naval dans le détroit du Mississippi.

Est-Pascagoula, 4 décembre.—Les canonnières confédérées *Florida* et *Pamlico* ont eu un engagement avec un navire fédéral à l'extrémité de l'île à Corne, ce matin, à 9 heures. Après l'échange de plusieurs coups de canon, le navire fédéral s'est retiré.

(DEPECHES DE NUIT.)

De Richmond.

Arrivée du steamer confédéré Nashville à un port anglais.

Richmond, 4 déc.—On a reçu la nouvelle ici que le steamer confédéré *Nashville* était arrivé à Southampton et que le drapeau confédéré flotte sur les eaux de la Grande Bretagne. Le *Nashville* a capturé et brûlé un grand navire yankee sur son passage.

De Savannah.

Evacuation de Tybee par les Lincolnistes.

Savannah, 4 déc.—Les nouvelles de ce matin disent que les Fédéraux ont entièrement évacué l'île Tybee. Le capitaine Read a visité l'île hier, et n'a vu aucun soldat ennemi, ni aucun indice de leur voisinage.

De Richmond.

Richmond, 4 déc.—Le pont sur Lick Creek, dans l'Est Tennessee, est reconstruit et les trains passent dessus. Sur les autres points les ponts se reconstruisent rapidement, et les passagers et les malles ne souffrent que très peu de retard.

De Memphis.

Memphis, 4.—Dimanche dernier, trois chaloupes canonnières confédérées sont venues à portée de canon de Cairo et ont lâché quelques bordées sur le fort Holt. Les Fédéraux se précipitèrent tous de leurs tentes, mais ont refusé le combat. Une des chaloupes était à l'ancre dans le chenal au dessous de Cairo. Le *Marie Denning* était au wharf. Un déserteur dit que dimanche dernier était le jour fixé par les Fédéraux pour descendre au nombre de 60,000 hommes, mais la descente a été ajournée.

Le bruit court que la nomination de Heath comme devant primer Price cause ici une vive désapprobation spécialement parmi les Missouriens. Une dépêche spéciale au *Democrat* de St Louis, envoyée de Jefferson City sous la date du 29, rapporte que le général McCulloch se dirige sur cette place avec une forte armée.

Une dépêche spéciale au *Republican* de St-Louis, envoyée de Rolla, Mo., le 27, dit que McCulloch regarde le mouvement rétrograde de l'armée fédérale comme une tentative de la surprendre sur ses derrières. McCulloch est maintenant campé à Springfield avec un corps de 4000 hommes. Rains a quitté Sarcoxie pour rejoindre McCulloch le 26, avec un corps de 7000 hommes—Price est parti de Pineville, le 26 avec le reste de l'armée confédérée, se dirigeant vers le Nord pour rejoindre McCulloch et Rains. Il a tout détruit pour empêcher les Fédéraux de le suivre.

De Richmond.

Richmond, 4 déc.—Le *Day Book* de Norfolk de ce matin, dit qu'il est probable que le général Scott sera bientôt dans le Sud, prisonnier comme Slidell et Mason. Le *Herald* de N. Y. du 1er courant, a été reçu à Norfolk. Ce journal assure que le rapport du secrétaire Cameron, maintenant achevé et qui donne un tableau complet de la guerre, dit qu'il y a plus de 600,000 fédéraux en service actif; qu'ils sont parfaitement équipés et dans de très bonnes conditions, et que le peuple du Nord s'enthousiasme pour la guerre. Il propose d'employer des esclaves à la construction des ponts et des fortifications, et autres travaux. Il ajoute qu'on ne devra jamais rendre ces esclaves à leurs maîtres. On a reçu à Washington l'avis de la capture d'un navire Canadien par un côtre fédéral. Ce navire était chargé d'armes, de vêtements et de munitions de guerre, à destination d'un port du Sud.

Les sénateurs Powell, du Kentucky, et Green, du Missouri, sont arrivés à Washington. Caleb Cushing n'est pas nommé brigadier, mais ses amis appuient fortement sa réclamation.

Les documents saisis à la forteresse Monroe, en la possession de Bayan O'Hara, ont été cachetés et scellés par M. Robert Bunch, consul anglais à Charleston.

Le correspondant de la *Tribune* déclare que lord Lyons n'est pour rien dans ces documents, et il ajoute que celui-ci s'est abstenu de toute démonstration de sympathie envers l'une ou l'autre section, attendu que cela ne pouvait que causer de désordre.

Vote de remercîments au général Price et à l'armée.

Le Congrès a passé hier à l'unanimité et le président a signé la résolution suivante:

Il est résolu par le Congrès des Etats Confédérés que des remercîments sont dus et offerts par le peuple du Sud au major général Sterling Price et à l'armée du Missouri placée sous ses ordres, pour leur vaillante conduite dans la présente guerre, et spécialement pour l'habileté, l'énergie et le courage au moyen desquels ils ont remporté la brillante victoire de Lexington, Missouri, dont le résultat a été la reddition de cette ville et celle de l'armée fédérale tout entière. Il est de plus décrété qu'une copie de la présente résolution sera communiquée par le président au général Price, et, par l'entremise de ce général, à l'armée qu'il commande.

Rien de nouveau des camps.

De Columbia (Caroline du Sud.)

Columbia, 4 déc.—La législature a élu hier Robert W. Barnwell et Jas. L. Orr sénateurs au congrès confédéré.

D'Augusta.

Augusta, 4 déc.—L'assemblée générale presbytérienne s'est assemblée ici aujourd'hui, et le révérend Francis McFarland a été élu président par acclamation.

Forces confédérées au Kentucky.—L'*Advocate* de Baton Rouge du 1er courant dit que des renseignements dignes de foi appris que nos forces à Columbus s'élèvent à 30,000 hommes et que le corps d'armée à Bowling Green comprend 50,000 hommes. Si avec 80,000 hommes nos généraux ne peuvent pas balayer tout ce qu'il y a de fédéraux dans le Kentucky, il faut désespérer de jamais délivrer cet Etat.

Une concession de Lincoln.—Nous lisons dans une correspondance publiée dans la *Presse* de Philadelphie:

Un arrangement va être conclu, par suite duquel tous les sujets anglais mineurs qui se sont enrôlés dans l'armée américaine doivent être libérés du service. Beaucoup de jeunes gens dans ce cas s'étaient ainsi engagés, et comme lord Lyons n'est pas de très bonne humeur il les a réclamés. Le secrétaire de la guerre et le secrétaire d'état ont daigné condescendre à lui accorder sa demande.

Missouri.—Le *Memphis Appeal* du 3 courant contient les nouvelles suivantes:

Nous avons reçu des journaux de St Louis du 27 novembre. Ils ne font pas mention de la capture de Montgomery, mais ils ajoutent foi au rapport de la marche en avant du général Price. Le *Republican* assure que Price s'avançait sur Sedalia, qu'il avait traversé l'Osage avec toutes ses forces, évaluées à 30,000 hommes et qui s'augmentaient chaque jour. Le *Republican* dit qu'il y a 6000 hommes à Sedalia, 1000 à Otterville, 6000 à Syracuse, et autant à Tipton, faisant en tout 19,000 hommes.

Le *St Louis News* du 26 avait appris que Price était, le 23 à Osceola, ville située à 20 milles de Warsaw et à 65 milles au sud de Sedalia. Le *News* croit que le général missourien veut gagner les bords du Missouri et y établir des quartiers d'hiver. Il dit que l'armée de Price est évaluée entre 25,000 et 30,000 hommes, mais il ne croit pas qu'elle dépasse 20,000.

Contribution de guerre.—Nous appelons l'attention des contribuables sur deux nouveaux avis publiés dans nos colonnes par le collecteur Lusher, avis qui contiennent des explications importantes sur l'application de la loi.

Cigares.—M. O. A. Bélot, coin Claiborne et Ste-Anne, a un assortiment de cigares provenant des meilleures fabriques de la Havane. Nous les recommandons aux fumeurs. Voir l'avis inséré plus loin.

Manufacture de cuir.—La compagnie formée pour l'établissement d'une manufacture de cuir a élu cinq citoyens respectables pour directeurs. M. Wm Henderson, un de nos plus entreprenants négociants a été choisi pour président, M. Walton pour secrétaire, et M. D. Knox pour administrateur. La compagnie va entrer en opération et elle débute sous d'excellents auspices.

Le troisième régiment de la Louisiane.—L'*Advocate* a reçu des nouvelles de ce régiment qui était à Springfield, Missouri; il y avait 654 hommes en service actif. Le régiment a fait 680 milles de marche et il désire en venir aux mains avec l'ennemi.

Incendie aux Avoyelles.—Nous lisons dans le *Pélican*:

Lundi, dans la nuit, un incendie s'est déclaré à Gordon's Landing, sur la Rivière Rouge. Le magasin d'entrepôt, ses magasins à fourrage et de vastes hangards, sous lesquels se trouvaient trois voitures et deux wagons, ont été en peu d'instants la proie des flammes. Fort heureusement il y avait peu de fret dans l'entrepôt, et c'est seulement ce qui a pu être sauvé. M. Ludger Barbin, propriétaire de cet établissement, estime ses pertes à environ deux mille piastres. Quoiqu'on ignore la cause de cet incendie, qui pourrait se rattacher à quelque noire machination, nous devons engager les habitants à redoubler de surveillance et rétablir les patrouilles, comme celles qui étaient établies l'hiver dernier.

Nous espérons que M. L. Barbin aura bientôt reconstruit un nouveau bâtiment pour les besoins du public. En attendant, il est toujours prêt, comme par le passé, à recevoir des passagers et des marchandises.

Le Bayou Lafourche.—Le bayou a monté cette semaine et cette crue, quoique légère, a ouvert la navigation aux steamboats du fleuve. Hier le steamboat *Countess* a passé devant notre village se rendant à Lockport. Nous ignorons si ce bateau doit faire un service régulier sur le bayou ou s'il est seulement venu prendre un chargement.

Pionnier de l'Assomption.

CHRONIQUE LOCALE.

Une histoire.—Trois messieurs de cette ville (l'un d'eux est le fils du commandeur Hollins) sont arrivés de Mexique. Ils apportent la nouvelle de la mort de M. William G. Stephens qui s'est enrichi parmi nous en faisant paver des rues en pierres carrées.

Le 18 du mois dernier, M. Hollins et ses compagnons rencontrèrent, entre Corpus Christi et Brownsville (Etat de Texas) un wagon dans lequel était le cadavre de M. Stephens qui s'était plaint de la fièvre en sortant en quittant Corpus Christi, avait eu des spasmes à deux heures de l'après-midi et avait succombé à la troisième crise. Un homme que le conducteur appelait "le docteur", une femme qui paraissait être la surintendante générale et une jeune servante mexicaine se trouvaient également dans le véhicule. La femme s'était d'abord habillée en homme, mais elle portait ce jour-là des vêtements de son sexe; c'était elle qui soignait le malade.

Le "docteur" informa les trois voyageurs que Stephens était anglais et s'en revenait des Etats Confédérés. Les personnes qui accompagnaient le cadavre voulaient que les voyageurs se rendissent en Louisiane; elles ne témoignèrent néanmoins aucun désir de faire parvenir aux amis de Stephens la nouvelle de sa mort. M. Hollins et ses compagnons découvrirent tout le long de la route que le wagon et ceux qui l'occupaient avaient éveillé les soupçons des habitants. A un certain rancho, la femme déguisée en homme avait été le sujet de conversations peu flatteuses, et elle n'y avait été mise à l'abri que par des menaces de mort. A Houston, elle avait été arrêtée et Stephens s'était vu forcé de revenir à la Nouvelle-Orléans afin de s'y procurer une passe pour elle.

Le signalement que les voyageurs donnent de la femme qu'ils ont rencontrée sur la route de Corpus Christi à Brownsville ne permet pas de douter que ce ne fût la célèbre Mme Fanny Sweet qui habitait jadis une belle maison dans la rue Conquet, près Pascagoula-Claiborne.

La réputation que Mme Sweet s'est acquise et sa conduite envers les hommes qu'elle a su captiver font craindre aux amis de M. Stephens que celui-ci ne soit tombé dans un piège, qu'il n'ait été empoisonné, que sa fortune qui était en argent et qu'il avait avec lui ne soit tombée au pouvoir de cette femme et du "docteur". On n'ose qu'émettre des conjectures, mais ces conjectures sont fondées sur la probabilité.

On ne sait comment expliquer l'influence extraordinaire qu'exerçait Mme Sweet sur M. Stephens, homme tranquille et religieux. Mme Stephens au moment lui avait laissé deux enfants avec lesquels il demeurait dans la rue des Magasins. Il était membre d'une Eglise et avait des bons revenus; une idée telle qu'il n'aurait jamais dans un café. Aussi s'étonna-t-on que Mme Sweet ait pu faire sa connaissance et le mener à sa guise.

Mme Sweet entra chez M. Stephens, vêtue en homme, portant lunettes, se faisant appeler Freddy et neveu de M. Stephens. Elle l'accompagnait partout dans ses promenades en buggy, et ne le perdait jamais de vue. Il avait pour ses conseils et ses idées de grands sacrifices afin de mettre à exécution un projet qu'avait conçu son ami—celui d'aller acheter des armes à la Havane et de les transporter ici par la voie du Mexique. Mme Sweet vendit aussi tous ses biens et réalisa une somme de quinze à vingt mille piastres. Plusieurs personnes qui avaient eu des relations commerciales avec elle l'ont reconnue ici sous le déguisement de Freddy. A l'une elle dit qu'elle était comme "premier lieutenant d'une bande de coureurs d'armes" à l'autre, qu'elle avait annoncé pour toujours ses jupons.

On sait que M. Stephens prit, il y a quatre ou cinq semaines, trois passeports, l'un pour Freddy, l'autre pour le docteur et le troisième pour un nommé Lincoln qui a de la famille dans notre ville et travaillait jadis pour M. Stephens en qualité de foreman. Lincoln n'est point revenu ici et n'a pas écrit aux siens. On croit que Mme Sweet a redouté l'affection de Lincoln pour M. Stephens et elle a voulu avoir recours au poison.

Il est probable que les amis de M. Stephens enverront un agent au Texas afin de recueillir des informations, de retrouver la femme ici en tout cas, moins de recouvrer les cinquante à soixante mille piastres que le défunt avait avec lui au moment de sa mort. Nous avons que nous aurions qui lui a vendu une lettre de change de sept mille piast. en va toucher d'ici arrivé le paiement.

Faux.—Joseph Diez, jeune homme, propriétaire d'un magasin de comestibles de l'encoignure des rues Douane et Marais, a été arrêté hier matin, à la Banque des Citoyens, sous prévention de faux.

Le 3 novembre dernier, il présenta en paiement un chèque de $380, portant la signature de L. Marmotte, à l'ordre de et endossé par J. Wagner. On lui demanda s'il était l'endosseur, il répondit dans l'affirmative et la somme lui fut remise.

Le 2 du courant, il présenta un autre chèque de $480, signé et endossé comme le premier et on payé la montant.

Le teneur de livres s'aperçut que M. Marmotte avait tiré peu d'argent qu'il n'en avait déposé et l'en fit prévenir. M. Marmotte vint à la Banque; il examina les chèques et déclara que c'étaient des faux. On garda à vue la découverte.

Hier matin, Diez présenta un chèque de $360; M. Theo Cummeh, caissier assistant, le retint jusqu'à l'arrivée de l'officier Carmet qui l'arrêta cela conduisit au geôle. L'accusé a dit qu'il n'est pas l'endosseur, mais que J. Wagner l'avait chargé de toucher le montant des chèques. M. Marmotte qui avait de mon homme au billet de $380, signé prêt, a comparé les deux écritures; il a déclaré que celle des chèques est la même que celle des billets.

Paragraphes—Angela Secchi, alias Angela Jeanne Baptiste, jeune italienne, qui mendiait dans la rue Carondelet et prétendait que son mari était parti avec l'expédition du Princesse, a été conduite hier devant le recorder Gastinel sous prévention d'obtention d'argent à l'aide de faux prétexte. Le magistrat l'a renvoyée de la plainte attendu que l'argent lui a été donné par des personnes charitables et qu'on n'a pas commis de circonstance criminelle.

—T. Anne Alexandre accusé de s'avoir par toute renfu des articles de ménage qui lui avaient été confiés, a été acquitté, les témoignages n'ayant point établi une intention criminelle.

—Trois petites maisons en bois situées dans la rue Tonti, entre les rues Ursulines et St-Philippe, ont été détruites par le feu, hier, à neuf heures. L'incendie a éclaté dans la cuisine de la résidence de M. Wrench. La perte est de trois mille piastres: elle est couverte en partie par l'assurance.

—La petite fille de M. Burgess a été victime d'un accident: elle se trouvait à côté d'un poele, sa robe prit feu, et c'est à grand peine qu'on parvint à étouffer les flammes. La pauvre enfant a été horriblement brûlée.

Première Cour—M. W. C. Budd a été chargé de la défense de Mary Donahue, accusée d'infanticide.

John Bennett s'est reconnu coupable de vol de fait.

Jacob Brown a été déclaré coupable d'avoir reçu des marchandises volées.

—Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre les personnes suivantes: Henry Elschen et John Baillee, accusés de larcin; Martin Laveau et W. S. Peirce, accusés de votes de fait.

Affreux accident.—George Mauritz, enfant de huit ans, a été tué sous une des roues d'un char de la rue des Remparts, hier à 3 heures. Le conducteur a été arrêté.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

DEVOUEMENT.—Suite.

—Dans cette tour aussi, continua l'écuyer, la duchesse de Montbarre conserve les déguisements qu'elle porte parfois au dehors, sans doute pour servir son parti politique. Je l'ai aperçue un soir comme elle venait déposer là son costume bizarre d'une chanteuse de rues... apparence qu'elle avait prise assurément pour quelque insigne révolutionnaire. Car, non contente de perdre an à an les hommes puissants, elle voudrait les anéantir tous avec la France.

—Affreuse révélation!.... cette chanteuse de la place de Grève.... je ne m'étais donc pas trompé!

—Que dites-vous, monsieur?

—O mes lugubres pressentiments!...... s'écriait Georges. Vous tous, atmosphère d'orage où elle m'est apparue, souvenirs sinistres qui peuplent sa demeure, affreuse guerre avec le ciel que montre son horreur des objets pieux, pacte infernal inscrit dans le médaillon qui lui appartient, vous tous que la folie la plus noire n'eût pas créés, vous étiez.... vous étiez la vérité!

Et Georges éperdu jeta son front brûlant dans ses mains frémissantes.

—Oh! monsieur, reprit Morlaix, je le sens avec désespoir, mon pouvoir est bien faible, ma voix est bien infime, mais j'en appelle à la promesse que vous m'avez faite de croire en mes paroles. Eh bien! cet avis que je voulais vous donner, il est là: N'approchez jamais de ce pavillon funeste.... Au nom du ciel, jurez-moi de n'en approcher jamais!

Georges se leva pâle comme un spectre.

Le vieil écuyer fit un pas vers lui, et, tremblant, l'œil humide de larmes, il se jeta à ses genoux.

—Il le faut, dit-il, par pitié pour vous, pour votre père, faites ce que je demande, ce que j'implore de vous!

—Votre main, Morlaix!

—Monsieur!......

—Je vous remercie, digne ami.

—Sur votre vie et sur votre âme, rappelez-vous les paroles que je vous adresse, rappelez-vous cette heure solennelle.

—Cette heure.... pensez-vous que je puisse jamais l'oublier?

—Oui, daignez vous en souvenir...... non pour moi, mais pour vous sauver.

Georges reprit son cheval et revint au galop par le chemin qu'il avait suivi, en s'écriant dans sa pensée:

—Oh! ce pavillon, ce séjour d'horreur, j'y pénétrerai.

XIII

L'ARCADE SAINT-PAUL.

A son retour au Louvre, le capitaine de Rosny s'était rendu chez lui. François de Sales avait l'heure que lui donnait d'ordinaire son saint, son conseil le plus cher. Au lieu de cela, un billet en petit manuscrit qu'il avait été appelé à Saint-Germain pour officier à la chapelle, où le roi avait été de entendre sa parole.

Georges écrivit donc sa confession, s'était-il dit, tout l'épanchement de son âme, qu'il voulait communiquer à Francois. Il dit tout ce qui s'était révélé à lui dans cette journée; surtout il parla de ce médaillon, trouvé plus de quinze années auparavant sous leurs pas, lorsque François lui conseillait de le rejeter dans l'herbe, et que lui, il avait voulu le garder, fût-ce pour la perte de son âme. Moment si mémorable dans les secrets de la destinée, où s'était formée entre lui et Louise une union mystérieuse.... Elle commençait alors.... maintenant elle allait s'achever, et le dénouement ne pouvait être que fatal.

Puis le capitaine alla vaquer aux devoirs de son service; il se présenta chez le seigneur de Vitry, commandant des gardes du roi; il passa au quartier de ses soldats et y donna sa surveillance ordinaire. Là, il appela à part Gérard et Landry, ses gardes fidèles, ses amis. Dans la souffrance, son âme si profondément bonne avait besoin de voir quelque douceur se répandre au moins sur les autres: il partagea entre les deux gardes ce qu'il avait sur lui d'écus d'or au soleil et les accompagna d'affectueuses paroles.

Barrette il envoya son premier écuyer saluer de sa part madame la baronne de Chantal et la jeune Marguerite, en adressant aux deux dames des présents dignes de son goût choisi, en même temps que de leur caractère élevé.

Georges, en ce moment, faisait ses adieux au bonheur, et, par une triste illusion, il lui semblait les faire aussi à la vie.

Après cela, il sortit. Son intention était de se poster auprès du pavillon du bord de l'eau jusqu'à ce qu'il pût y pénétrer et découvrir de quels secrets il était l'asile.

Car, au plus profond de son âme, il y avait encore la vague espérance que Morlaix aurait pu se tromper, ou tromper sa confiance.

Il arriva sur la grève des Célestins et se mit à parcourir la bande de sable qui régnait en avant et au delà du pavillon.

Ce bâtiment, vu au grand jour, reprenait son aspect fallacieux de ruine complètement abandonnée.

Les murs si épais semblaient impénétrables; la porte basse se perdait sous sa voûte, où l'araignée tendait ses fils; les vitres troubles ne paraissaient pas avoir été longtemps laissé passer la lumière; les chassis étaient hermétiquement fermés sous leurs jalousies de lierre; au sommet, une foule d'oiseaux s'abattaient sans trouble sur ces créneaux qui ne semblaient plus servir qu'à leurs nids.

Georges n'essayait pas de heurter et de demander la liberté d'entrer; il savait bien que, sous les traits du jeune page, le silence seul lui répondrait.

Il allait et venait, attendant que quelque mouvement se fît voir, que quelque incident fortuit lui apportât une inspiration pour accomplir son dessein.

Mais, entre les nuages et l'eau qui passaient dans leur mouvement continuel, le pavillon, ou plutôt le rocher, restait toujours immobile.

Georges attendait, mais c'était à chaque minute avec une impatience plus grande.

A la fin, il lui sembla insupportable de rester là à considérer inutilement ces murs pendant une journée entière...... car l'intervalle d'une heure à peu près que le capitaine avait passée sur ce bord lui semblait avoir eu cette durée.... l'éternité pouvait bien s'écouler là sans qu'il vît rien de plus.

Il voulut essayer s'il serait plus heureux en dirigeant ses regards sur la place d'un autre point.

Prenant le long détour marqué par les quais et les ponts de la Cité, il alla gagner le rivage des Grands-Augustins et descendit le talus de gazon qui s'étendait jusqu'à fleur d'eau.

A cette heure, les clercs, les artisans étaient à leurs écoles, à leurs ateliers, les jeunes ouvrières à leurs travaux d'aiguille, les barques de promenade restaient toutes amarrées à l'ombre des saules.

Georges sauta dans un bateau où rien ne se dérangea à son approche.

Le batelier, jeune garçon de dix-huit ans, s'était endormi en jouant de la flûte; il reposait abrité des insectes dorés de la rivière sous son chapeau de jonc, doucement bercé par la vague, sa flûte encore sous sa main. Un pinson, qui venait de faire sa partie avec l'instrument, restait posé sur le cintre de branches qui enca-drait le front du dormeur et continuait pour lui la vive musique.

Que lui manquait-il à ce batelier?...... Ce fut ce que se demanda Georges avec un mouvement d'envie.

Puis il eut le cœur cruellement serré en songeant que lui, fils de l'homme le plus puissant de France, personnellement doué de tout ce que donnent la nature, la fortune, en était réduit à regarder avec jalousie le pauvre maître de cette petite barque.

Il ne savait pas combien est souvent répétée à vœu de la tristesse cachée, ce vœu qui murmure qu'il n'est point d'heureux!

Georges éveilla le jeune garçon et se fit conduire à l'île Louviers. Là, il aborda; il paya le bateau pour plusieurs heures, en disant au batelier de le laisser à sa disposition jusqu'au retour de la promenade du soir, et, on le lui remercia.

Les maîtres de la barque remercia Sa Seigneurie de la large rétribution qu'elle lui avait allouée; et, contents dans la première embarcation qui vint raser l'île, il retourna au rivage des bateliers.

Le capitaine de Rosny, de cet endroit, avait l'autre face du pavillon devant lui, au delà d'un bras étroit de rivière.

Il gagnait peu à ce nouveau point de vue de la place inaperçue. Le vieux Louvron suspendu de ce côté était aussi bien fermé que la sombre porte d'entrée. Les pampres épais qui l'enveloppaient étaient aussi morts que le gardien veillant à l'autre issue.

Mais dans cette solitude des ormeaux, il pourrait rester en observation aussi longtemps qu'il lui plairait, sans attirer l'attention de personne.

Georges s'étendit donc, à l'abri des premiers branchages, sur l'herbe touffue de cette île boisée.

Les heures de la soirée s'écoulèrent ainsi; la nuit vint, et ses premières heures s'écoulèrent de même.

Cette nuit, on le sait, était marquée pour le plus effrayant attentat.

Le chef du parti espagnol, hostile, non seulement au gouvernement, mais à la nationalité de la France, aidé du plus cruel comme du plus habile des ambitieux, avait arrêté sa trame. Tous deux, à bout de tentatives inutiles pour trouver dans les soulèvements populaires un levier de révolution, allaient attaquer au cœur le pouvoir régnant en poignardant le ministre en qui il était incarné.

Le couvre-feu avait sonné depuis longtemps. Tout était complètement obscur et silencieux dans le quartier Saint Paul.

Un homme, se détachant de l'ombre d'une ruelle, avança sur la grève des Célestins. Il portait un long manteau, dont le capuchon recouvrait sa tête, et un masque: il était mêlé un homme au même long voile sombre et mouvant.

A peu près au même instant, un autre homme, absolument semblable, s'avança par la même allée.

Celui-ci était suivi d'une figure isolée, à haute et maigre silhouette, puis d'un groupe de six hommes armés.

Les deux premiers personnages se réunirent. En ce moment, la porte du pavillon, située pas plus haut sur le bord, s'était ouverte et refermée, mais nulle lumière n'avait paru dans le bâtiment isolé.

En face de l'endroit où les deux hommes masqués s'étaient arrêtés, venait aboutir l'arcade Saint-Paul.

Ces constructions étaient alors si communes dans Paris, que le nom d'arc est resté longtemps attaché à celui de plusieurs rues. Celle-ci partait à peu près du milieu de la rue Saint Paul et venait, en formant une courbe, aboutir vers le bord de l'eau. Elle passait entre diverses maisons, attenante à leurs murs, mais sans aucune communication avec elles.

Les parois et la voûte, en grossière maçonnerie, n'étaient habitées que par les chauves-souris, aucune ouverture n'y existait et le bruit en perçait difficilement les pierres. Ces conditions jointes à la courbe qui empêchait de voir à quelques pas devant soi, la rendaient très favorable aux malfaiteurs.

Les deux formes sombres, c'est à dire le duc de Montbarre et le seigneur de Zuniga, vinrent se poster contre l'un des montants de cette arcade.

L'homme isolé qui suivait le dernier resta à quelques pas d'eux. Celui-ci était l'Espagnol. Sans armes apparentes, vêtu d'un justaucorps étroit qui laissait seulement la place d'un poignard, avec sa maigreur, sa figure anguleuse, ses membres secs et roides, il se profilait dans l'ombre comme le squelette de la mort.

Les six hommes armés, valets de l'ambassade choisis par don Balthazar, se placèrent contre l'autre montant de l'arcade.

Mais ni les uns ni les autres ne pouvaient être aperçus de l'intérieur de la voûte, même dans une nuit plus claire.

L'espace, en effet, avait à peine cette faible blancheur qui subsiste toujours au dehors et sans aucun rayon d'étoiles.

Don Balthazar prit sous son manteau un sablier qu'il posa sur une saillie de la muraille.

—Tout cela pour rien, murmura Montbarre d'une voix sourde, il ne viendra pas!

—Qu'en savez-vous?

—Les minutes qui se passent dans ce silence me dévorent.

—J'attends bien, moi, qui dois donner la couronne de France à mon maître, tandis que vous ne devez en être que l'un des serviteurs.

—Eh! qu'importe l'éclat de cette couronne! j'en veux le pouvoir.

—Le fardeau.

—Je donnerais la moitié de ma vie, la plus pur de mon sang, pour être demain l'un de ces serviteurs qui gouvernent.

—Pour quelques jours, puis qui passent.

—Quelques jours, ce serait encore assez.

—Oui, c'est un désir effréné qui vous ronge.

—Vous ne le savez pas, vous.... vous ne pouvez le comprendre.... Ne parlez pas de ceux qui ont en eux une force d'âme, une puissance d'intelligence, qui leur font un besoin irrésistible de l'exercer.

—Je comprends que c'est là une ambition ardente, et rien autre.

—Oui, ambition ardente, immense, d'imposer sa volonté à des masses d'hommes, d'agir par le bras de milliers de fonctionnaires, de régler les forces d'un pays sur la terre, sur la mer, de bouleverser la société, de la reconstruire, de la pétrir à son gré.... oui, ambition d'être dieu un jour!

—Eh bien! le sort de cette nuit va en décider.

—Il ne faudrait qu'une minute...... mais elle ne viendra pas.

—Peut être.

—Regardez sous l'arcade, rien ne se dessine dans l'ombre...... écoutez, pas le moindre bruit de pas ne se fait entendre!

—Pas que vous êtes! la onzième heure de nuit n'est pas venue, dit Zuniga en posant le doigt sur le sablier.

—Il reste si peu de sable!

—Attendez au moins pour désespérer qu'il soit achevé de s'écouler.

Cependant le sable s'écoula, le dernier grain tomba dans la partie inférieure du sablier qui marquait le passé, et tous restèrent dans le même silence.... Montbarre souffrit le martyre, il eût voulu par instant qu'un passant, un étranger seulement traversât l'arcade. Cet incident pouvait le perdre, mais il eût apporté un moment d'espérance au milieu de ses angoisses.

Loin de là, le ministre n'ayant donné aucune adhésion à la démarche qu'on lui demandait, et l'heure s'écoulant sans que rien annonçât son approche, il devenait probable que cette embuscade aurait été tendue en vain... si ce n'était même pour se livrer les acteurs à la police, qui pouvait à toute minute avec les archers du guet, surgir de l'un de ces cloaques.

Et le rêve de Montbarre, ce rêve de quinze années.... allait, après cette dernière et suprême tentative, être évanoui pour jamais.

Dans ces heures d'attente mortelle, c'est presque toujours lorsqu'on désespère qu'arrive le résultat attendu.

Il en fut ainsi. (*A continuer.*)

AVIS.

Le public est prévenu, qu'à partir de ce jour, je ne paierai aucune dette contractée par ma femme Virginie Bothaze.

5 déc—1 MARIE SAVAMIAT.

NOISETTES! noisettes—50 sacs, à vendre par BERNARD TURPIN, 85, rue Vieille-Levée.

Mlle-Orléans, 2 décembre 1861.

Mme la Présidente de la Société de Couture de 2me District.

Madame,

Vous trouverez ci-inclus un check de Deux Cents Piastres, montant de la loterie d'un couvre-pieds fait par moi. La dite somme doit faire partie des fonds destinés aux volontaires de la Louisiane.

Le couvre-pieds a été gagné par le No 57.

Votre affectionnée

Mme J. MARIONY.

Décédée, hier, à 8 heures et demie du matin, EMILIE LEONTINE GUERIN, à l'âge de dix sept mois. La famille de P. L. Mailloux et de D. Guérin, ainsi que les amis des deux familles, sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Craps, No 472, entre Champs Elysés et Marigny.

De la part des deux familles.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi soir, 4 décembre.

COTON — Nous n'avons entendu mentionner aucune vente.

TABAC—Environ 250 boucauts, à —.

SUCRE —Meilleure demande, pour les qualités inférieures, aux prix antérieurs. Les opérations comprennent 1200 boucauts. Ordinaire à bon ordinaire, 2 @ 2¾ cts; fair à fully fair, 2¾ @ 4¾ cts; prime à choix, 4¾ cts; jaune clarifié, 4½ @ 4¾, cts; blanc clarifié, 5¼ @ 7 cts la livre.

MELASSE —5200 barils à des prix un peu plus fermes. Fermentée, 15 cts; prime à choix 16 @ 16½, et 17 @ 17½ cts. 1000 demi-barils à 20 @ 21 et 22 cts le prime à choix.

FARINE — 900 barils et 150 sacs à $10 50 la superfine, $11 le low extra et $11 50 l'extra de bonne qualité et de choix. Un petit lot d'extra de choix a été porté à 12 le baril d'extra.

MAIS—1600 sacs de mélangé à 75 @ 78 cts le boisseau.

FOIN—200 balles foin de prairie Ouest, à $27 le tonneau.

SEIGLE—Un petit lot à $2 25 le boisseau.

BŒUF—Le mess se vend $45 @ $50, suivant la qualité.

BACON—Les jambons passés au sucre se détaillent à 20 @ 25 cts la livre. Première main, 25 cts la livre.

WHISKY—Le rectifié se détaille à $1 10 @ 1 15 le gallon, ce qui est une hausse.

GRAISSE—Le prime en barillets se détaille à 26 @ 30 cts la livre.

PORC — Le mess se détaille lentement à $45 le baril.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 4 décembre 1861.

Arrivés hier 102 bœufs du Texas, 29 porcs. Le montant du stock vendu est de 201 bœufs du Texas, 71 porcs, 246 moutons, 165 veaux. A vendre sur place 660 bœufs du Texas, 475 porcs, 500 moutons et 400 veaux. Nous cotons:

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité		[illegible]
2de qualité		[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête		[illegible]
2e		[illegible]
Porcs, 1re qualité		[illegible]
2de qualité		[illegible]
Moutons 1re qualité, par tête		[illegible]
2de qualité		[illegible]
Vaches laitières, par tête 1re qualité		[illegible]
2de		[illegible]
Veaux 1re qualité		[illegible]

Impôt de la Taxe des Etats Confédérés.

Avis aux Propriétaires et aux Assesseurs.

Bureau du Percepteur en chef,
3 décembre 1861.

L'EXTRAIT suivant d'une opinion officielle de l'Honorable Secrétaire du Trésor, en date du 22 novembre, est publié pour l'information des propriétaires et des assesseurs.

Sous l'expression: "Argent placé dans les billets et autres obligations portant intérêt" l'acte du Congrès, les billets et autres obligations TIRANT INTERET POUR PROPRIETES VENDUES, comme le fait de l'argent placé en caisse ou en dépôt—tels que les dits billets de la dite confédération.

Il convient d'ajouter que cette opinion a été donnée relativement aux billets et obligations dont les vendeurs de propriétés foncières se [illegible].

ROBT. M. LUSHER, Percepteur en chef.

5 déc—1f

Compagnie de Chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à la charte, la première élection annuelle de douze directeurs de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu au bureau de la Compagnie le troisième lundi de décembre, 16 du courant, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

5déc—au 16 WM F SINNOTT, secrétaire.

COMPAGNIE DE

Fabrique de cuir de la Confédération.

LE 28 novembre, les actionnaires se sont réunis et ont élu les directeurs suivants:
William Henderson,
Thomas [illegible],
Wm H. Letchford,
David H. Taylor,
S. T. Parker.

Lundi, 2 du courant, les Directeurs ont élu les officiers suivants:
Wm Henderson, président,
Mark Walton secrétaire et trésorier,
Jonathan D. Knox, surintendant.
Nlle-Orléans, 4 décembre 1861. 5 déc—1m

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLEANS.

QU'IL soit connu que les soussignés G. G. Fabio, M. Popovich, G. Meret, G. Sever, T. Carlovich, A. Urisvich, G. Radovich, G. Uairra, G. Gurich, N. Vukovich, C. Mandich, G. Clarich, G. Rasalas, A. Grach, N. Marovich, G. Petrovich, etc., etc., etc., ont formé une corporation et corps politique pour le but et les objets ci-dessous indiqués, conformément aux et en vertu de la législature, approuvé le 14 mars 1855, et ayant pour titre "un acte pour l'organisation des corporations pour des buts littéraires, scientifiques, religieux et charitables," approuvé le 14 mars 1855, sous le nom et le titre de [illegible].

Article premier.—Le corporation portera le nom de SOCIETE SLAVONIENNE de Bienfaisance et de Secours mutuels de la Nouvelle-Orléans.

Elle aura un sceau qu'elle détruira, altérera ou changera à son gré. Elle fera tous les règlements et statuts que seront nécessaires à sa bonne administration. Elle pourra, au dessous de la personne pour ester en justice, et pourra posséder en son propre et en son nom, acheter, vendre, hypothéquer ou autrement aliéner meubles et immeubles, avoir un bureau de ... recevoir donations et legs, conformément aux provisions de la loi, et accepter tout ce qui sera en vertu de la législature, approuvé le 14 mars 1855.

Article second.—L'association a pour but et objet de protéger et de pratiquer parmi ses membres les principes de la philanthropie, et d'y faire régner l'amour, la bienveillance et la fraternité, qui font que les membres se doivent secours mutuels.

Article troisième.—La corporation aura son domicile légal dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Article quatrième.—Les officiers de la corporation seront ou un Président, un Vice-Président, un Trésorier et un Secrétaire qui seront élus et conformément aux règlements particuliers de la Société.

Article cinquième.—Les citations adressées à la corporation devront être servies au Président.

Article sixième.—L'existence légale de la corporation sera de vingt-cinq ans.

Nouvelle-Orléans, le 2 décembre 1861.

(Suivent les signatures.)

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.

Je, Mortimer M. Reynolds, avocat de district pro. tem., certifie que j'ai examiné le susdit acte d'incorporation et qu'il est conforme aux réquisitions et prescriptions de l'acte de la législature, intitulé "acte pourvoyant à l'organisation de corporations ayant un but littéraire, scientifique, religieux et charitable," approuvé le 14 mars 1855. J'approuve l'objet, les articles et les conditions que renferme le dit acte.

4 décembre 1861.

M. M. REYNOLDS.

Avocat de district pro. tem., agissant en l'absence de C. M. Bradford.

5déc—3f

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT.

SEPT MILLE SIX CENTS cigares des marques les plus recherchées, telles que—

10,400 Londres Cabanas,	10,000 Toregos,
18,000 Imperiales Cabanas,	2,700 Rémis Britanica
10,700 Imperiales,	1,700 Turques,
2,200 Crevantes,	600 Conchitas,
3,300 Intimidad,	10,000 Breves Intimidad

O. A. BELOT, offre en vente, 200,000 cigares communs.

S'adresser rues Claiborne et Ste-Anne. 5 déc—1m

Société.

LES soussignés ont formé ce jour une société sous le nom de Queyrouze Bros., et continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison Queyrouze et Longuefoss et au même local.

LEON QUEYROUZE,
PAUL QUEYROUZE,
Nos 9, 10, 12 et 14, rue St-Louis.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1861.
5déc—3f

Aux Volontaires Français.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les membres du Régiment et autres Compagnies, qu'il vient de recevoir une grande quantité de vareuses bleues et qu'il est prêt à les livrer à raison de $1 pièce.

Il tient aussi à leurs dispositions une grande quantité de guêtres à 75 cts la paire, et du cordonnet pour pantalon.

CHARLES LEVY.

5déc—3 71, rue Dumaine entre Royale et Bourbon

AVIS.

L'ESPACE à Odd Fellows Hall étant trop restreint pour le nombre de personnes qui doivent chanter le STABAT MATER, les Directrices se sont décidées à donner le concert au théâtre de l'Opéra, dont M. Boudousquié leur a obligeamment offert l'usage. Les prix sont fixés comme suit: premières et secondes, grillées et parquets $1 50; troisièmes, 75 cents et quatrièmes cinquante cents. Les billets qui ont déjà été émis seront changés au contrôle du théâtre de l'Opéra ou le montant en sera remboursé. On annoncera l'ouverture du contrôle. 5 déc—3f

Dames de la Providence.

A la fête patronale des Dames de la Providence sera célébrée, DIMANCHE, 8 du courant, à la Cathédrale. Le sermon sera prononcé par le Rév. Abbé Perché. Il sera fait pendant le grand'messe une quête au profit de l'Asile des veuves et des orphelins indigents.

[illegible]

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au bureau No 164, rue Baronne.

4 déc—au 6 janv CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à midi et quart, au bureau No 164 rue Baronne.

4 déc—au 6 janv CHARLES D. ELDER, Secrétaire.

BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle Orléans, 2 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de cette Banque sera payé par la corporation et qu'ils sont conséquemment exempts individuellement de payer la dite impôt.

4 déc—3 AM. FORTIER, caissier

AVIS

LES soussignés n'ont point autorisé l'usage de leurs noms en opposition aux directeurs actuels de la Banque du Canal.

H. O. E. HORTON,
J. E. STAUFFER,
GEO. W. WEST.

VIN MUSCAT—40 caisses vieux Muscat, à vendre par LOUIS F. MAXENT, 80, rue Toulouse.

BATISSES PONTALBA,
A louer.

Boutiques et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à H. PEYCHAUD, au bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce Canal et Exchange Alley.

TABLEAUX VIVANTS
Grande Exposition de Tableaux Vivants,—Par les Dames de la Nlle-Orléans, au profit des TROUPES DU MISSOURI.

Aura lieu au Théâtre de l'Opéra,
JEUDI SOIR, 5 DECEMBRE.

—Directrices—

Mme J. M. Wisdom,	Mme G. C. Duncan,
" I. H. Stauffer,	" A. B. James,
" H. W. Conner,	" M. A. Mohn

Mme R. Urquhart.

COMITE DE RECEPTION:

MM. G C Duncan	MM. D Urquhart,
M Musson,	Dr Beaudon,
C Fellowes,	T S Summer,
M O H Norton,	Dr Hensley,
John Watt,	S Geddes,
J H Stauffer,	Hermann Jackson,
James L McLean,	Randell Huggins,
A Q Kennett,	A Penn,
John Crickard,	H T Lonsdale,
Jos. W Carroll,	A Moulton,
B Avegno,	G W Babcock,
W H Letchford,	J W Carroll,
W G Robinson,	G Miltenberger,
Samuel Smith,	J Dwyer,
A B James,	L J Gémeras,
Samuel Bell,	A Miltenberger,
T Greenfield,	F Labatut,
H Benshaw,	G E Hall,
D Urquhart,	J B Fréret,
J Barnaldo,	H Musson,
J B Hill,	Jos. Grimshaw,
G T Beck,	E J Forstall,
Jones McCall,	H Buckner,
J W Chapelin,	E Barnais,
Thos. J Semmes,	J C Goodrich,
Wm Gaudet,	J U Lavillebeuvre,
H W Conner,	H Walker,
Adam Giffen,	C C Gaines,
P Fischer,	T C Herndon,
Geo. Foster,	Geo. Connelly,
Samuel Duncan,	Jules Blanc,
H Thornhill,	James Pollock

5 déc—1

AVIS.

LA monnaie étant très rare, les personnes qui ont l'intention d'acheter leurs billets au Contrôle du Théâtre de l'Opéra, pour la représentation des TABLEAUX VIVANTS, sont priées de se munir du montant exact de $1.50 le billet. 5déc—1

MADAME FRANCIS FERNANDEZ prend cette méthode de remercier ses amis et le public en général, pour le patronage accordé à sa "Philéa Waltz" le produit ayant été approprié au bénéfice de nos Volontaires. Voici le compte suivant:

300 Copies de la Valse à $0 50		150,00
Payé à H. Wehrmann pour la planche et 100 copies	$20,00	
Payé pour 200 copies à $6,00	12,00	32,00
à Balance		$118,00

Remis à MM Benoist, Shaw & Co, pour l'usage des Volontaires du Missouri.

Nouvelle Orléans, 5 décembre 1861 5déc

Avis de Société.

LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de BRADBURY & NAUTRÉ, ayant pour but, la manufacture d'*Huile de graines de coton*, dans la ville de la Nlle-Orléans, laquelle manufacture sera connue sous le nom de CRESCENT COTTON SEED OIL FACTORY, appert acte pardevant Edward Barnett, notaire public.

C. W. BRADBURY,
B. NAUTRE.

5 déc—10f

ON demande un homme d'expérience dans la manufacture de CHANDELLES DE SUIF; pour un établissement prêt à commencer. S'adresser à la boîte No 2748, bureau de la poste. 5 déc—5f

Olives et Capres.

75 caisses olives cerdales, 75 caisses capres, à vendre par A. CARRIERE & CO, 37, Vieille Levée.

CONFITURES des Shakers—65 caisses assorties à vendre par B. TURPIN, 85, rue Vieille Levée.

CENT VINGT caisses confitures assorties de Barimore, pêches à l'eau de vie et au jus, ananas, etc., à vendre par BERNARD TURPIN, 85, rue Vieille Levée.

AVIS.

LES marchands de tout genre, les modistes, &c. &c. sont prévenus qu'ils ne pourront vendre à crédit à Mme Amélie Peychaud, née Laferrandière, aucun compte par elle ou de son payé par le soussigné, sous quelque prétexte que ce soit.

4 déc—6 A. A. PEYCHAUD

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Collège commercial de Dolbear a été transporté dans la rue du Canal, No 174, entre les rues Baronne et Philippa. Il y a des salles pour les dames, les messieurs et les jeunes gens. L'écriture, les mathématiques, tenue des livres, les langues en méthode tous les jours. Les dames et les messieurs sont invités à venir visiter l'établissement. Le magasin No 174, rue du Canal, est à louer à un bas marché. RUFUS DOLBEAR, Président.

4 déc—3f

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud,
RUE ST-CHARLES, No 72.

Nlle-Orléans, 3 décembre 1861.

LE 2 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu que deux mille piastres du gain de cette Compagnie soient employées comme suit:
$200 au Fossé Gratuit de la Nouvelle-Orléans.
$300 à l'Asile des Orphelins du Troisième District.
$400 à l'Armée du Missouri.
$400 à l'Armée du Kentucky.
$500 à l'Hôpital des Soldats, à Manassas.
$300 à l'Hôpital des Soldats, à Richmond.
4 déc—5 GEO. H. ROZET, secrétaire

Loterie de Dons Gratuits
au profit des Volontaires de la Louisiane et de leurs familles.

LES soussignés ont entrepris de former une loterie dont le tirage aura lieu pendant la semaine de Noël, au profit des volontaires de la Louisiane et de leurs familles, et [illegible]...

[illegible]

Nlle Orléans, 3 décembre 1861.

M. et Mme Dominic Augustin	M. et Mme D M Hildreth
" Bernard Avegno	" Chs Harrod
" Saml Bell	" Louis Hamilton
" George Binder	" H R Jennings
M. et Mme M J Bujac	M. et Mme A D Kelly
" Charles Briggs	" Wm Kennedy
" R T Buck	" E T Lonsdale
Mme M A Bohn	" S L Levy
Mme E W Brown	M. et Mme Felix Labatut
M Edward Briggs	" John Labarre
M Chs J Bell	" Eugène Labatut
M. et Mme R W Conner	" J D Lincham
" C F Caruthers	" Jules Larue
Mme Horace Cammack	" Mme F Morse
M J M Cabellero	" Musson
M. et Mme J D Denègre	" H Moss
" Fredk Querry	" J B Millaudon
" G. Castle Duncan	" J R McLean
" Louis de Saulles	" David Nugent
" Albert Fuetes	M M O M Norton
" Jos P Freret	M. et Mme Richd Pritchard
" L E Forstall	" H D Rogers
" L F Généres	Mme L M Raymond
" James G Imshaw	Mme J Theodore Roman
" Ermond Giquel	M. et Mme J N Stauffer
" Henri Garidel	" T F Simms
M. John G Gaines	" W S Thompson
M. Omer Gaillard	" Robt. Urquhart
M. et Mme Jas. Buck Hill	" W A Violett
" O E Hall	M. Jacquin Vinson
" D M Hanes	M. et Mme John Watt
5 déc	" Alex. Harris

La Malle Etrangère de Cuba se ferme le 9 décembre, à 3 heures.

LES lettres, par cette malle seront reçues pour le Mexique, Cuba, les Indes Occidentales, l'Europe, seront reçues au bureau du consignataire de la Malle, No 16, jusqu'au 9 décembre prochain, à midi. Le porteur spécial de la malle partira le même jour. Les lettres ouvertes pour une partie quelconque des Etats-Unis seront reçues à bord par le Maître de Poste...

Nlle-Orléans, 30 novembre 1861. [illegible]

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Douane, No [illegible]

LE soussigné donne de bons prix pour meubles de pianos, de tapis, &c., de seconde main [illegible]

Il les vend, les échange, les répare [illegible] les commandes.

2 déc—1 m

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, de l'argent, des diamants, à des prix raisonnables [illegible] meubles et on échange des montres [illegible]

Bureau de [illegible]

16 nov—1m

AVIS.

DEUX certificats de dépôt [illegible] Louisiana [illegible] No 8961, et [illegible] juin 1861 et payables à l'ordre [illegible] perdus ou volés. Ils furent mis à la poste [illegible] par Ingram & Keith, adressés à [illegible] de Mlle République du Mexique [illegible] leur destination, et on n'en a plus eu de nouvelles. Le public est prévenu de ne pas négocier ces certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera à [illegible] recevra une récompense de [illegible]

Nelle-Orléans, 20 novembre 1861. 21 nov—2m—1f

POUR LES ATTAKAPAS.

Le beau bateau à vapeur DON LOUIS, capitaine F. G. Burke, (J. A. Labatut commis), fera régulièrement, pendant toute la saison, les voyages entre Brashear City et la Nlle Ibérie. Il part de Brashear City lors les mercredis, vendredis et dimanches, à l'arrivée du convoi du chemin de fer des Opelousas, et de la Nlle Ibérie les lundis, jeudis et samedis, à midi.

Il prend le fret au même taux que les autres bateaux, faisant un service semblable au [illegible] 5 déc—1m

Publication toute récente.

Une belle carte lithographiée de
LA CAROLINE DU SUD, de la GEORGIE et d'une partie de la FLORIDE.

Prix—Cinquante cents.

Une carte des côtes de la LOUISIANE, du MISSISSIPPI, de l'ALABAMA, où donnent les sondages, &c. Prix, $1 50.

Ces cartes ont été faites d'après les relevés du gouvernement. [illegible]

[illegible]

A VENDRE en quartiers [illegible]

Impôt de guerre des Etats Confédérés,

Payable le 1er mai 1862,

Pour le rachat des billets du Trésor et le soutien du gouvernement.

Avis spécial aux propriétaires, agents, &c.

LES Banques les Compagnies de chemins de fer et autres sociétés incorporées, domiciliées dans cet Etat le 1er octobre 1861, sont requises, par le vote du Congrès et sont averties, par les présentes, de donner des listes (dont l'exactitude devra être certifiée sous serment) de tout leur capital, avec une description de la situation et de la valeur des propriétés foncières à elles appartenant et employées par elles pour leurs affaires.

Les instructions du Secrétaire du Trésor requièrent également des actionnaires un rapport de leurs actions et la corporation ne le transmettait pas.

Les marchandises de toutes espèces (autres que les produits du sol) et les animaux à vendre ou à louer devront être annoncés tels que le stock en était le 1er octobre (sans déduction pour une dette quelconque sur iceux) et leur valeur sur le marché dans des circonstances ordinaires.

L'argent à intérêt et les sommes placées en comptes, billets et autres garanties (excepté les bons des Etats Confédérés) doivent être annoncés tels qu'ils étaient le 1er octobre 1861, que le débiteur fut solvable ou non; et il faudra y annexer (pour la considération des officiels) un état par écrit, montrant quel montant annoncé est sujet à l'impôt et quelle partie ne l'est pas (avec les raisons pour lesquelles elle ne l'est pas.)

L'argent en caisse ou en dépôt, en banque ou ailleurs, devra être annoncé et accompagné d'une explication semblable.

Les exécuteurs, les administrateurs, les tuteurs, les curateurs, les administrateurs, les commissaires, les directeurs ou les agents en général sont requis d'annoncer toutes les propriétés imposables qui leur étaient confiées le 1er octobre dernier, de révéler les noms des propriétaires ou des personnes qui doivent acquitter la taxe.

Les chefs de familles, ceux qui tiennent hôtels ou maisons bourgeoises, sont requis d'annoncer ou de faire annoncer, dans la forme voulue, toutes les propriétés imposables appartenant à un membre quelconque de leur domicile.

Toute personne ayant des propriétés imposables valant moins de cinq cents piastres doit déclarer, dans le rapport s'il (ou si elle) est ou non *chef de famille*.

Les rapports ou les listes de propriétés doivent être remis aux assesseurs—ou aux endroits que ceux-ci indiqueront—dans les dix jours (ou moins) qui suivront l'avertissement—ou aux percepteurs d'impôts avant le 15 décembre courant.

SUGGESTION.—L'Acte du Congrès (section 9) accorde vingt-cinq jours après la compilation des listes pour la déduction du montant, par les percepteurs d'impôts, de toute requête d'amendement ou de demandes de réduction d'impôt double—et la section (section 14) autorise le Secrétaire du Trésor (pendant le mois de mars 1862) à corriger tous les assessements, toutes les évaluations, &c., dans la forme et sur les témoignages qu'il approuvera.

En transmettant les listes au secrétaire le soussigné y annotera les points douteux ou difficiles mentionnés dans les rapports et qui pourraient lui être soumis par écrit.

Il transmettra également avec plaisir les noms des citoyens qui désirent avancer leur part de l'impôt de guerre.

ROBT M. LUSHER, Percepteur en chef.
3 déc—6f (Boîte 1865, bureau de Poste.)

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle-Orléans, 25 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de Directeurs pour l'année, aura lieu, au bureau de la Compagnie, LUNDI, 9 décembre prochain, de 10 heures du matin, à 3 heures de l'après midi. GEO. H. ROZET, Secrétaire.

[illegible]—au 9 déc

HUILE DE LIN.

A VENDRE—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 157, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts. 21nov—

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 82, Canal.

Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et d'ACIDE SULFURIQUE. 21nov—6m

Banque d'Amérique.
Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi mercredi, 18 décembre prochain.

AM. FORTIER, Caissier.
20 nov—au 18 déc

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 14 novembre 1861.

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Géorgie et la Caroline du Sud. 19 nov

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 13 de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relatif à certaines dettes de l'Etat", des propositions scellées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de ce jour pour l'achat par l'Etat de la Louisiane de bons représentant aucune valeur du solde des bons auquel... émis par les Gardiens des Dépots du pays, en vertu de l'Acte No 186, approuvé le 15 mars 1855.

Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier à Bâton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de Bons de l'Etat". Ces propositions seront ouvertes, par les deux officiers susdits, SAMEDI, 4 janvier 1862. Le dit achat sera fait par l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, s'il le juge convenable.

Par le Gouverneur, THOMAS O. MOORE.
(Signé) P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.
7nov—au 4jan

Extrait Perfectionné de Café.

CET précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie de la moitié, est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM J. REISS & Co. (Charles Robertson, No 197) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées.

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.
24 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à
J. M. TUPERY, No 156, rue Royale.
28 nov—1m

AVIS.

JAS. S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal.

Ses prix ne sont pas ceux des charlatans. 16nov—1m

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—le demi deux bastiennes à vendre à un prix modéré, pour clore une facture—Également couchante à un marché.
J. P. CLAY,
rue Royale, No 52.
13 nov—1m

Acide Sulfurique.

Quelques carboys de vitriol ou acide sulfurique, à vendre à bas prix pour clore une consignation.
M. S. HEDRICK
rue de Douane, No 51
15 nov

Café de Havane.

30 SACS CAFE de la Havane, à vendre par FREDERIC ALLT, 59 et 61, rue Vieille Levée.
8nov—15f

J. R. Jaffray & Co.,
7, St MILDRED'S COURT,
Londres, (Angleterre).

Agent
M. J. V. DURAND, 8 Carondelet, au premier
Nouvelle-Orléans 27 juil—1an

1200 carottes Tabac Perrique,
de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St Jacques,
A vendre par E. BOURGEOIS,
21 nov—1m 19, rue Conti

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City (La).

FABRIQUE du fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera mis sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5/12.

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. N. LANE, Propriétaire.
28 nov—6m

SACS A DOS,
FOURREAUX DE BAYONNETTES
GIBERNES — CAPSULIERES.

LES soussignés offrent à vendre à l'amiable pour du comptant:
300 SACS A DOS
30 FOURREAUX DE BAYONNETTES,
20 GIBERNES
20 CAPSULIERES
29nov—8f G. LEAUMONT BLACHE & Co.

A VENDRE
600 livres de Soda au gré des acheteurs.

S'adresser au No 52, Passage de la Bourse entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M à 3 heures P. M.
28nov—

AVIS
Aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Star.

LES commissaires de liquidation de la compagnie d'Assurances Star ont déclaré un dividende sur le capital, lequel dividende sera payé, à partir du 1er décembre prochain, au bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Star, rue Carondelet, No 1 1/2.
21 nov

A VENDRE.

TABAC DE LA FLORIDE en balle, ainsi que du Mason County pour cape et tripe, à vendre par GUNTHER, ROSWALD & Co.,
21 nov—1f 63, rue Poydras.

MARGARET HAUGHERY,
(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)
Rue de la Nouvelle Levée, No 76,
Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des biscuits Cracknell et toutes espèces de biscuits. 13 sep—3 m

Vingt piastres de récompense.

UNE récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque arrêtera le jeune nègre JOHN et le livrera dans une des geôles de la ville. Il est absent depuis trois semaines. Il est âgé d'environ seize ans, et parle l'anglais et le français. Il appartient à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Derbigny. 11 nov—

SUCRE ET MELASSE

LE sucre et la mélasse seront charroyés et emmagasinés dans ma presse à coton à des prix raisonnables. On peut laisser les ordres au bureau de MM. Rochereau & Eastaque, rue St Louis, No 9, ou au bureau de MM. W. S. Donnell & Co, rue Carondelet, No 14.
7 nov—1m IG. SZYMANSKI.

PHARMACIE,
DROGUERIE ET
MEDICAMENTS PATENTES.

J'ai l'honneur de prévenir Messieurs les médecins, les familles et le public en général, que j'ai [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Groceries! Groceries!!

PAR M. BARNETT jr., encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 5 du courant, à 10 heures du matin,—le fonds d'une grocerie, située à l'encoignure des rues Bourgogne et Ste Anne, No 182.—Tout le stock sera vendu en bloc ou en lots au gré des acheteurs.

Conditions—comptant sur livraison 3 déc

VENTE SANS RESERVE

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures,

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 5 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

Un grand assortiment de marchandises sèches de saison,
—aussi—
Une factive linge fait et chemises,
—et—
Chapeaux, bottes, souliers et brodequins.
Conditions—A la vente. 4 déc

Une esclave, très joli sujet, à l'encan.

PAR McCERREN & LANDRY, Jr.

W. McCERREN, encanteur, bureau et salle d'encan, au Masonic Hall, rue St-Charles.

SAMEDI, 7 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, au Masonic Hall, la négresse MARTHA, âgée de vingt ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, parlant l'anglais et le français et pleinement garantie.

Conditions—Comptant 4 déc

Chevaux en bois, Lampes, &c.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, 9 décembre 1861, à midi, il sera vendu, sur les lieux, chez M. Bizot, en face du Pont du Bayou St Jean et de l'entrée du Pont, sans aucune réserve—
Un CHEVAUX en bois, 2 VOITURES et 2 ORGUES, glaces, lampes, &c.

Conditions, comptant, sur les lieux.

Les acquéreurs sont priés d'aller visiter l'établissement qui sera ouvert dimanche prochain. 4 déc

Agréable Maison basse à louer.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 7 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Esplanade et Chemin du Bayou, désigné par le No 5, mesurant 48 pieds 6 pouces, 5 lignes de face à la rue Robertson, environ 87 pieds 2 pouces de profondeur et face à la rue du Quartier, environ 91 pieds 9 pouces sur la ligne contiguë à la propriété de M. L. Surgi et environ 19 pieds de large sur la ligne du fond—Ensemble une maison en bois à étages et les améliorations qui en dépendent, tous les droits et privilèges ainsi que la jouissance d'une portion de la rue du Quartier sur laquelle on construit une balustrade de deux chambres à côté, un hangar à laver... La bâtisse est une maison en bois à étage et bon état avec porte d'entrée, deux chambres de 18 pieds carrés au rez-de-chaussée, ainsi qu'une autre chambre de 11 pieds sur 16. Même distribution à l'étage supérieur une cuisine à étage de quatre chambres, citerne de 1000 gallons, puits, latrines, &c. Le tout dans la place à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets sans endossement, portant six pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 3 déc—5

VACHERIE! VACHERIE!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,
Bureau, 90, Passage de la Bourse

IL sera vendu LUNDI, 9 décembre 1861, à 11 heures du matin encoignure du chemin du Bayou et de la rue White, ancienne écurie de feu Carrère—

25 vaches une partie fraîche en lait et les autres au moment de vêler.
3 chevaux, 1 charrette à lait, 2 charrettes et propriétés de la laiterie et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au-dessous de $100 comptant et au-dessus de $100 trois mois de crédit en billets endossés à satisfaction.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Lazare BAHAM—No 18,419

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle [illegible] ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués selon ce compte.

Par ordre de la Cour E. MICHOT,
5 déc—5 9 14 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Charles Wilkins [illegible] vs ses créanciers.—No 14,474—Avis est par les présentes donné aux créanciers de l'insolvable, dans cette affaire et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau enregistré par le syndic dans cette affaire ne serait point homologué et approuvé...

Par ordre de la Cour, ce 2me jour de novembre 1861.
A. D. BERNOUDY, Député Greffier

Succession de WILLIAM WILBER—No 18,364

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Peter Goldsmith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu William Wilber, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT,
27 nov—22 29 5 déc Député Greffier

Succession de HENRY KOCK.—No 18,363

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charles Vollmers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Henry Kock, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT,
27 nov—22 29 déc 5 Député Greffier

VENTES JUDICIAIRES.

E. Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicholas.—No 14,646.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Les créanciers de l'insolvable Rosemond Champagne ayant par la pétition en cette Cour, à l'effet de les biens de ses biens pour la vente sous bénéfice de Champagne et Nicholas, est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de la dite société, et qu'une assemblée des dits créanciers se tiendra dans l'étude de E. Bouny, Esq, notaire public, en cette ville, le 2me jour de janvier 1862, à 11 heures A. M. à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et aussi pour la nomination d'un syndic, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens sont défendues, suivant la loi. Il est ordonné que Louis Duvigneaud, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 25me jour de novembre 1861.
A. D. BERNOUDY
5déc—14 24 janv Député-Greffier.

Succession de Thomas Rees.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,845.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 décembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 16 de décembre 1861 à midi, à la Bourse de Cité rue du Canal, en vente à l'encan publique, pour le profit de ses biens ci-après désignés, à la vente publique et adjudication—

Le fonds d'un magasin de quincaillerie situé à Algiers, rive droite du fleuve, rue Patterson, entre celles Seguin et Bouny, suivant inventaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JOHN F. WALDEN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
5déc—4,5,6

Eugène Lusseau vs ses créanciers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 459—En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 novembre 1861 et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, 10 de décembre 1861, à midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—

Plusieurs comptes, jugements et billets abandonnés par l'insolvable à ses créanciers et dont le détail sera donné à la vente.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JNO F. WALDEN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 nov—28,2,5,7,10déc

B. REDON vs P Ryan—Nos 3224 et 3225—Dans la Cour du 2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'ont été adressés l'Honorable A. Saucier, juge de la dite cour, j'offrirai en vente à l'enchère publique, mardi, le 10 décembre 1861, à 10 heures A. M. à la GROCERIE et son contenu située rue Dryades près de Tchoupitoulas Triton Walk. Saisis dans l'affaire ci-dessus. La vente aura lieu sur les lieux. Conditions—Comptant.

[illegible] L. H. WATSON, Constable

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau, rue de la Commune No 120, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi.

N. O. J. TISDALE, Trésorier.
3déc—30t

AVIS

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le 30 du courant, et l'élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3.

BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.
3 déc—au 22 j

A VENDRE.

Rum de Barataria,

SUPERIEUR en qualité, fait avec du pur vin de canne, en magasin,

No 114, rue Bourbon.

100 BARILS même article sera débarqué jeudi prochain, à 10 heures en face de la rue Toulouse.
3déc—1f

Demande de place.

UNE modiste en chapeaux demande une place de première dans une bonne maison de la ville. On donnera les meilleures recommandations.

S'adresser chez A. DUDOUSSAT, encoignure St-Louis et Royale. 3déc—3t

A VENDRE PAR F. FRATE & CO, No 26, Commercial Place—

5400	Regalia Cinto de Belon
2700	Cazadores ½ Perilla do.
3300	Regalia del Rey Cabaga.
[illegible]	Nueva Uriarte
7500	Londres chicos do.
5400	Regalia Britanica Luson.
4600	Ricos Comprehantes Medellina.
7300	Regalia Britanica.
3300	Regalia de Espartero, Walter Scott, Flor.
7000	do. do.
3000	Cazadores Flor de Morales.
3000	Londres Cabanas.
3600	Conchitas Regunda.
56,100 Cigares.	

Changement de local.

LE 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 101, sera transportée au No 28 de la même rue, où nous remplirons toutes les commandes et ferons les affaires des deux magasins.
J. WRIGHT & Co,
Rue de Chartres No 21

VIN—120 caisses de 12 bouteilles, 24 1/2 de vin de Bordeaux, qualité supérieure, J. Duconthing & Co J B Cloux, &c

A vendre par CHAUDET & NEE,
20 sep 147 et 149, Royale entre Toulouse et St Pierre

Aux Pharmaciens et aux Teinturiers.

JE soussigné viens de recevoir et vendrai, au plus bas prix du marché, un assortiment de médicaments et d'articles de teinturerie, tels que—

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente d'épiceries, vins, liqueurs, amandes, tabacs, cigares, &c.

PAR R. SCOTT.

AUJOURD'HUI, jeudi, 5 décembre, il sera vendu, au magasin rue Gravier, No 55—

Cerises à l'eau de vie, Essences françaises, Rhum de la Jamaïque et de la Havane, Irish Whisky, Brandy, Castile Soap, Brown Soap, Huile d'Olives en paniers, Chandelles, Amandes, Vins rouges en caisses, Muscat, Thé vert et noir, Tabac, Cigares, &c.

Conditions—comptant. 5 déc

Articles de mercerie, modiste et de fantaisie, Marchandises sèches, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

JEUDI prochain, 5 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Bourbon, entre Toulouse et St. Pierre, le contenu dudit magasin, ayant un fonds bien choisi d'articles de mercerie, de modiste et de fantaisie, une variété de jouets, un assortiment de marchandises sèches, &c. &c.

Aussi—Vitrières, Comptoirs, Vitrières, Etagères, &c.

Conditions, comptant. 2 déc

GROCERIES.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.
Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu vendredi, 6 décembre 1861, à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues St. Jean-Baptiste et Union—

Le fonds d'un magasin de groceries bien assorti ainsi qu'un lot de fayence assortie.

Conditions—Comptant. 5déc

Maison et Terrain sur la Promenade Carondelet et un terrain formant l'encoignure des rues Conti et Miro.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 7 décembre 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Louis, Derbigny et Roman, ayant 27 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la Promenade Carondelet, sur environ 98 pieds de profondeur. Ensemble la maison ayant quatre chambres, hangar, lieux d'aisance, puits, deux ouvrages en briques, banquettes en briques, &c.

Conditions—$500 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet du 4 juin 1862. Le reste à 12 mois de crédit à partir du jour de la vente, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à l'échéance et, en cas de non paiement, 8 pour cent—La propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur.

L'acte de vente pardevant Joseph Cohn, notaire public.

2o—Un terrain formant l'encoignure des rues Conti et Miro, dans l'îlet compris entre les rues Conti Miro, St-Louis et Galvez, ayant 20 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 104 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Miro.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à l'échéance et, en cas de non paiement, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public. 5déc—3

Vacherie! Vacherie!

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,
No 90, Passage de la Bourse.

Il sera vendu mardi, 10 décembre 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Bienville et Clark, chez M. Barthélemy Morer—

16 belles vaches laitières.
1 mulet.
1 jument
1 charrette à lait, les ustensiles de la vacherie et la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant; au-dessus de $100, trois mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 5 déc

Succession de François Reiba

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur
No 28 rue Royale.

IL sera vendu à l'encan, samedi 7 décembre, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans pour le compte de la succession François Reiba—les esclaves suivants:

JULES mulâtre créole, âgé d'environ 25 ans
FRANÇOIS nègre créole, un peu cuisinier, âgé d'environ 20 ans.
MARIE, jeune négresse créole, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, domestique de maison, bon sujet.
DELIA, jeune mulâtresse, âgée d'environ 14 ans, blanchisseuse et couturière.
CELESTINE, négresse créole, âgée d'environ 30 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec ses trois enfants Constant, âgé d'environ 6 ans, Apollon, d'environ 4 ans, une petite fille d'environ 15 jours.
SOPHIE griffonne, âgée d'environ 45 ans, cuisinière, domestique de maison et un peu couturière.
HYSON, jeune nègre d'environ 14 ans.

TERMES ET CONDITIONS—Le moitié comptant, la balance payable à douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant six pour cent d'intérêt de la date jusqu'à maturité et huit pour cent après maturité jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les esclaves vendus.

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public. 8 nov—4 9,16,20,30, déc 5

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.

Nlle Orléans, 4 décembre 1861.
ORDRE SPECIAL—No 336.

I—En conséquence de l'ordre spécial No 322 émanant du Quartier Général de la Division, tous les chefs des corps organisés de cette Brigade et composés de sujets et de citoyens étrangers, se réuniront immédiatement du service tous les citoyens naturalisés qui se seraient enrôlés dans les dits corps et feront parvenir sans retard au Quartier Général de la Brigade, afin qu'ils soient transmis à l'autorité compétente de la milice de l'Etat à laquelle ils appartiennent. Les chefs de corps devront, à partir de ce jour, se conformer strictement à l'article précité de l'ordre No 1167 lancé par le Gouverneur et commandant en chef.

II—Le colonel A. Rodhereau, commandant la Légion Française, le colonel A. Ferrier, commandant le Régiment des Volontaires Français, le colonel G. della Valle, commandant le Bataillon des Gardes Italiennes, le chef de Bataillon E. Brognet, commandant le Bataillon des Volontaires Français Indépendants, le chef de Bataillon M. Quayle, commandant le Bataillon des Fusiliers Anglais et le capitaine C. A. Janvier, commandant le Régiment provisoire, sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du NUMA AUGUSTIN, Colonel commandant la Brigade.
GEO A. FOSDICK, Inspecteur de Brigade.

L'article trois ci-dessus mentionné est ainsi conçu:

III—Aucune compagnie de volontaires ne sera reçue sans au moins qu'elle ne soit organisée et commissionnée par le Gouverneur. Un délai de cinq jours, à partir de la promulgation du présent ordre, sera accordé aux compagnies pour demander des commissions. Les Gardes Urbaines et les compagnies pour le service d'une ville en particulier, sont exceptées. Aucune compagnie ou régiment ne sera composé d'hommes d'aucun âge, mais les membres qui les composent sont sujets au Prince ou à un gouvernement étranger, ou s'ils sont âgés de plus de 45 ans.

LEGION FRANÇAISE.

ORDRE No 82.
Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1861.

La Légion est convoquée pour se réunir en armes, AUJOURD'HUI, jeudi, 5 du courant, pour faire l'école de Bataillon. Appel à trois heures de l'après-midi. Uniforme et équipement complets. Le tambour battra.

ALBIN ROCHEREAU, chef de Bataillon
CH. LAFFON DE LADEBAT, adjudant major.
5déc—1

Battaglione Guardia Italiana.

—Ordine del Giorno—

Quest oggi, alle ore 4 P. M. precise, avrà luogo la riunione del Battaglione nelle caserme del Bersaglieri e Trèsorèe, in tenuta militare, con armi e bande, e di mancanti a detta riunione al quartiere generale di S. E. il Governatore, per essere sotto posti al rigore militari.

D'ordine del commandante Il Battaglione.

L'ajutante Maggiore G. B. DELLA VALLE

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Compagnie de Réserve.

Ordre No — Nlle-Orléans, le 4 décembre 1861.

La compagnie s'assemblera à son arsenal, rue St-Pierre, vendredi le 6 du courant, à 5 heures précises du soir. Le plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine,

J. VILLASRUBIA, sergent-major

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS

QUATRIEME COMPAGNIE.

Les membres de la quatrième compagnie sont convoqués aujourd'hui jeudi, 5 décembre, à 5 heures du soir, à leur caserne, No 176, rue St-Pierre, pour élections. Par ordre du commandant E. Brognet,

Le capitaine adjudant-major,
5 déc—1 L'AMUR.

CITY DEFENDERS.

A partir de lundi courant, il n'y aura exercice que deux fois par semaine, les lundis et le vendredi, de six à huit heures du soir. Un membre qui manquera une seule fois à l'appel sera rapporté au Quartier Général et renvoyé de la compagnie, excepté pour cas de maladie, alors on sera obligé de faire voir un certificat du docteur.—Par ordre du capitaine

A. HAURUT,
TOM TAYLOR, Secrétaire.
5 déc—3

JEUNES GARDES CREOLES.

Les membres de cette Compagnie sont ordonnés de se rendre chez le capitaine vendredi 6 courant, à six heures très précises, pour des affaires qui intéressent le corps.

Par ordre F. RAOUEL BOGUILLE,
5déc Sergent major

Second Bataillon des Chasseurs à pied de la Louisiane.

Ordre de Bataillon.

A l'assemblée générale du Bataillon, qui a eu lieu le 1er de ce mois, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1o Tout membre manquant à un exercice sans excuse valable, sera passible d'une amende d'une piastre, qui devra être payée dans les huit jours suivant l'absence.

2o Si l'amende imposée n'est pas payée dans le délai fixé, le nom du délinquant sera rapporté au quartier-général.

3o Tout membre manquant à deux exercices suivis, et qui ne donnera pas d'excuse valable, sera rapporté au quartier-général.

Par ordre du major L. Meilleur.
J. LAFOND, Adjudant Major.
4 déc—3

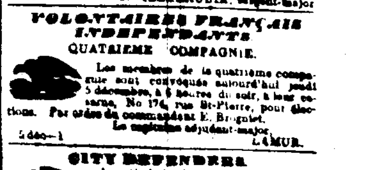

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN,
Rue Toulouse, No 369, entre Tremé et Marais.

Banque du Canal.

Nlle-Orléans, 24 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque à l'encoignure des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 9) de décembre prochain, de 10 heures du matin à deux heures de l'après-midi.

25 nov—au 9 déc A. H. KERNION, caissier.

A louer.

Une jolie résidence rue Ste. Anne, entre Prieur et Johnson, ayant 5 pièces dont 5 dans la maison et trois dans la cuisine (ouvrage fini).

Prix $25 par mois. Pour les clés, S'adresser en face de la propriété.

MAISONS ET MAGASINS
A LOUER.

Livraison immédiate.

Une maison très vaste, rue Toulouse,	No 14.
Une maison rue St Pierre,	No 1
Une maison rue de Pierre,	No 12
Une maison rue du Pierre,	No 13
Une maison rue de Pierre,	No 14
Une maison rue Royale,	No 160
Une maison rue Royale,	No 277

[illegible]